

Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre

Bureau Central, le 18 avril 2018 - N° 13/18.

Après 3 journées de négociations durant lesquelles la **grande majorité des organisations syndicales a exprimé son refus d'un accord pluriannuel**, la Direction en soumet un malgré tout à signature avec une échéance fixée au vendredi 20 avril à midi !?...

La Direction a discuté et construit avec les seuls syndicats non-grévistes un accord destiné à stopper le conflit !

Alors que l'Intersyndicale revendique un rattrapage du passif, la Direction est restée arc-boutée sur un accord de négociation salariale pluriannuel (nouveau introduite par les Ordonnances « Macron ») conditionné à un Résultat d'Exploitation courant et un cashflow positifs.

Faisant fi des propositions de l'Intersyndicale, elle souhaite imposer en catastrophe un accord bâclé qui comporte des zones d'ombre et oublie des points structurants.

L'accord s'adosse à un « pacte de croissance ». Le pacte de croissance de nos métiers ? Celui de nos emplois ? Celui de nos périmètres d'activité ? De l'externalisation ? Aujourd'hui, on constate que la croissance se fait surtout à l'extérieur d'Air France.

**Dans ce dialogue de sourds qui coûte très cher à l'Entreprise,
les mouvements des 18, 23 et 24 avril sont maintenus.**

L'Intersyndicale se réunit jeudi afin de décider des suites à donner.

Pour les salariés concernés par la loi Diard, pensez à vous déclarer 48H avant.

Afin de permettre aux salariés qui souhaitent faire grève et dont la vacation termine après minuit, FO couvre par un préavis les 19 et 25 avril (cela à cause de la Direction qui laisse planer un savant doute).

Christophe Malloggi
Secrétaire Général